



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 décembre 2019, à 18 h 30 à la mairie, sous la présidence du Maire. Il a désigné un(e) secrétaire de séance et a approuvé le Procès-verbal de la séance précédente. Il a également délibéré sur les points suivants :

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Virginie DITTMANN, Monsieur Roland D'ALTOE, suivant immédiat sur la liste « Avec vous pour vous », a été installé en qualité de Conseiller Municipal.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la commune peut mandater les dépenses et mettre en recouvrement les recettes de la section de fonctionnement avant le vote du budget primitif et ce, dans la limite des inscriptions de l'année précédente.

Quant à la section d'investissement, le Maire doit avoir l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir mandater les dépenses avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sauf crédits afférents au remboursement de la dette, autorisés d'office). Ainsi, le Conseil Municipal a autorisé les dépenses d'investissement 2020 à hauteur de 940 000 € avant le vote du Budget Primitif 2020.

Fêtes et cérémonies - 2020

Comme chaque année, la commune de Sainte Marie-aux-Chênes organisera de nombreuses manifestations telles que le concert de Nouvel An, la fête de la musique, la fête nationale, le repas des anciens, les fêtes de fin d'année, etc. ... Les crédits de ces réjouissances seront inscrits à la ligne 6232 du budget primitif mais le Conseil Municipal a d'ores et déjà autorisé le Maire à engager les dépenses et à signer les contrats des prestataires assurant l'animation, les réservations devant se faire au plus tôt.

Tarifs des prestations communales - 2020

L'assemblée délibérante a voté les tarifs des services réalisés à Sainte Marie-aux-Chênes pour l'exercice 2020 (salles, concessions, columbarium, périscolaire, etc. ...)

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'ASP tennis

Le Conseil Municipal a accepté de verser une subvention exceptionnelle de 1 400 € à l'ASP tennis afin d'équilibrer leurs comptes, actuellement en déficit.

Subvention à la régie d'électricité - 2019

Le Conseil Municipal a voté le versement d'une subvention de 25 000 € à la Régie d'Électricité pour l'ensemble des aides apportées à la commune.

- **Reprise de provision**

Le Conseil Municipal a pris une délibération, le 11 avril 2019, afin de constituer une provision pour litiges et contentieux de 100 000 € dans le cadre de l'affaire opposant la société BGC et la commune. Le Conseil d'État ayant abondé dans le sens de la commune, la provision n'a plus lieu d'être et le Conseil Municipal a décidé de la reprise de provision.

- **Indemnité de conseil du comptable**

Le Conseil Municipal a décidé le versement d'une indemnité au nouveau comptable pour sa prestation d'aide technique dans les conditions fixées par la loi du 2 mars 1982, à hauteur de 100%, sur la durée où il a effectivement exercé ses services en 2019.

RESSOURCES HUMAINES

- **Recrutement de personnel temporaire en 2020**

Afin de pallier un besoin occasionnel (saisonnier, surcroît d'activité, remplacement, ...), le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser le Maire à recruter du personnel contractuel et/ou des contrats aidés en 2020.

- **Mandat au CDG57 pour le contrat d'assurance statutaire**

Le contrat d'assurance statutaire liant la commune à SOFAXIS arrive à échéance le 31/12/2020. Afin de pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs, le CDG57 propose d'organiser la consultation puis de faire part des meilleures offres. La commune ne sera toutefois pas obligée d'adhérer et pourra organiser sa propre consultation si les conditions ne lui convenaient pas. Le Conseil Municipal a donné mandat au CDG57 pour mener à bien cette procédure.

- **Mandat au CDG57 pour le contrat prévoyance**

Le contrat « protection sociale complémentaire – prévoyance » liant la commune à CollecTeam arrive à échéance le 31/12/2020. Afin de pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs, le CDG57 propose également d'organiser la consultation dans les mêmes conditions que ci-dessus. Le Conseil Municipal a donné mandat au CDG57 pour mener à bien cette procédure.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

- **Projet Arkhae Mundi**

Un projet pédagogique de grande ampleur a été monté par l'Éducation Nationale, en collaboration avec de nombreux acteurs culturels, pour faire participer les élèves d'école élémentaire à un spectacle artistique et culturel. Pour ce faire, la commune devrait financer la totalité du projet avec une subvention éventuelle de 7200 € du rectorat (ainsi que d'autres participations des partenaires). L'Éducation Nationale a demandé à M. le Maire de signer une convention allant dans ce sens, par mail du 18/10/19, à retourner le 15/10/19, pour une application en septembre 2019 et d'une durée de trois.

Au vu des délais, de l'ampleur du projet, de la non consultation/concertation avec la commune dans son montage ainsi que du fait que ce projet n'entre pas dans la compétence de la commune, le Conseil Municipal a décidé de ne pas signer la convention.

Par contre, les subventions demandées dernièrement par l'école élémentaire pour financer les trajets en bus seront pris en compte sur les projets scolaires 2019/2020.

- **Équipement numérique pour la maternelle**

À la demande de la directrice de l'école maternelle, le Conseil Municipal a accepté d'équiper les six classes de l'école maternelle d'écrans interactifs et de demander les subventions correspondantes.

- **Extension de la cantine scolaire**

Étant donné l'augmentation des effectifs à la cantine, le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour agrandir la cantine scolaire et demander les subventions correspondantes.

URBANISME

- Modification d'une erreur matérielle sur le PLU

Dans son avis lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers a demandé que soit précisé que le secteur Nh devra autoriser les extensions et annexes des bâtiments d'habitation existants. Or, le prestataire n'en a pas fait mention. Une modification simplifiée du PLU doit donc avoir lieu et le Conseil Municipal a décidé des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU à savoir en mairie aux horaires habituels d'ouverture, du 18/12/19 au 17/01/20.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- Approbation du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 24/06/2019 et la réglementation prévoit que son rapport soit adopté par les Conseils Municipaux des communes membres dans les 3 mois suivant sa réception, soit avant le 10/12/19. Le Conseil Municipal de Sainte Marie-aux-Chênes a adopté ce rapport.

- Approbation du Pacte Financier et Fiscal

Le Conseil Communautaire qui s'est réuni le 02/07/2019 a adopté le Pacte Fiscal et Financier. La réglementation prévoit que celui-ci soit également adopté par les Conseils Municipaux des communes membres. Le Conseil Municipal a adopté ce rapport.

- Rapport d'activités 2018 de la CCPOM

La CCPOM a envoyé son rapport d'activités 2018. Il est disponible à la consultation à la mairie.

- Rapport d'activités « petite enfance » 2018

La CCPOM a envoyé son rapport annuel 2018 relatif aux crèches de son territoire. Il est disponible à la consultation à la mairie.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets 2018 de la CCPOM

La CCPOM a envoyé son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets 2018. Il est disponible à la consultation à la mairie.

Fait et affiché à Sainte Marie-aux-Chênes,

Le 9 décembre 2019

Le Maire,

Roger WATRIN

